

ÉDITO

Le numérique, outil intégré ?

Le numérique est désormais omniprésent dans nos quotidiens, assimilé à un outil au service des besoins et fonctionnements humains. Chacune et chacun est amené à utiliser un smartphone, naviguer sur le web, disposer d'un ordinateur comme outil de travail, etc.

Tantôt vu comme une avancée, tantôt comme un risque d'instrumentalisation, son usage est encore loin de faire consensus ! Le numérique semble parfois même tendre vers un creusement d'inégalités pour certains publics vulnérables. Les habitants des quartiers prioritaires de la ville sont-ils alors davantage concernés ?

L'inclusion numérique apparaît ainsi comme un véritable enjeu pour la politique de la ville, et sa prise en compte est déjà active dans de nombreux contrats de ville mais souvent de manière éparse. Les actions déployées agissent en faveur d'une meilleure inclusion pour les habitants en QPV, notamment sur le droit commun à l'ère où les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées.

L'essor de l'intelligence artificielle, pour sa part, participe-t-il alors à atténuer ou à augmenter ces difficultés ?

Ce numéro s'est construit à partir de ces constats, hypothèses et du questionnement global suivant : comment la politique de la ville prend en compte l'évolution du numérique et anticipe les nouveaux outils ?

Bonne lecture !



ÉCLAIRAGE

Si la transformation numérique n'est pas neutre pour l'ensemble de la population, elle l'est encore moins pour les publics qui cumulent des vulnérabilités structurelles. Ainsi, les dynamiques identifiées à l'échelle macrosociale trouvent dans les QPV un terrain où leurs effets se concentrent. Découvrons en quoi la numérisation de la société doit être spécifiquement prise en compte pour ces territoires.

Des époques qui s'accélèrent

Dans son analyse de dix années de recherches sur la participation citoyenne numérique, C. MABI¹ distingue trois périodes. La première (2010-2016), dite « enchantée », repose sur l'idée que les technologies numériques pourraient résoudre les blocages démocratiques. Entre 2017 et 2021 s'ouvre une phase de désenchantement, illustrée en France par les critiques adressées au Grand débat national. Depuis 2022, un troisième temps émerge : celui de la critique du capitalisme numérique. Les technologies ne se limitent plus aux contenus qu'elles diffusent ; elles s'organisent de plus en plus autour de l'individu, à travers les logiques algorithmiques.

De l'analogique à l'intelligence artificielle, il n'y a qu'un pas !

Le numérique a profondément transformé la production, le stockage et la transmission de l'information, désormais reproductible sans perte de qualité et à grande échelle. Son accès repose sur deux composantes : le matériel (ordinateurs, smartphones, réseaux) et les logiciels permettant les usages numériques.

La fracture numérique dépend de trois conditions : disposer d'un équipement,

bénéficier d'une connexion de qualité et maîtriser les compétences nécessaires. Lorsque ces dernières font défaut, on parle d'illectronisme. La médiation numérique vise alors à renforcer l'autonomie des personnes et leur culture numérique. Les usages produisent également des données. Lorsqu'elles sont massives, rapides et variées, elles constituent le big data, dont l'analyse permet de dégager des tendances et des modèles prédictifs. L'intelligence artificielle s'inscrit dans cette dynamique : elle exploite ces données pour produire des prédictions, recommandations, contenus ou décisions susceptibles d'influencer les environnements numériques et physiques.

Quelle fracture numérique dans les quartiers prioritaires ?

Les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) restent moins équipés que l'ensemble de la population : 75 % disposent d'un ordinateur à domicile contre 89 % au niveau national. Cet écart est déterminant pour l'accès aux démarches administratives dématérialisées. Le coût constitue également un frein plus fréquent à l'équipement et à l'accès aux abonnements.

Les données disponibles montrent aussi une moindre satisfaction concernant la qualité de la connexion Internet. Lorsque l'accès au haut débit fixe est limité, le smartphone devient souvent l'unique porte d'entrée vers le numérique, avec des usages plus restreints.

1 - Les principales sources utilisées dans cet article se retrouvent dans la rubrique « pour aller plus loin » et les données statistiques mentionnées ont été vérifiées.

Les difficultés de maîtrise sont également plus marquées : parmi les habitants des QPV non équipés d'un smartphone, 37% évoquent un manque de compétences numériques, contre 13 % dans les territoires comparables. Ces inégalités ont des conséquences directes sur l'accès aux droits, à l'emploi ou aux services bancaires,

dans un contexte où la majorité des démarches s'effectue désormais en ligne.

L'essor de l'intelligence artificielle générative soulève enfin une interrogation majeure. Aucune étude ne mesure aujourd'hui ses usages ou ses effets spécifiques dans les QPV. Les données

nationales montrent toutefois qu'elle bénéficie principalement aux publics déjà familiers du numérique. Sans permettre de conclure, ces éléments invitent à considérer le risque d'un renforcement des inégalités existantes.



LA PAROLE À...

Illectronisme dans les quartiers prioritaires de la ville : de quoi parle-t-on ? Entretien avec Cyril GEORGE, chargé de mission régional Bourgogne-Franche-Comté à l'Agence nationale de lutte contre l'illectronisme.



Pouvez-vous définir ce que l'on entend par illectronisme ?

Il existe plusieurs approches. Il y a celle proposée par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illectronisme) axée sur la maîtrise des compétences de base (comme la lecture et l'écriture) : ici l'illectronisme concerne des adultes qui ne maîtrisent pas les compétences nécessaires pour accéder à l'information, pour la traiter et pour agir de manière autonome sur des interfaces numériques (par exemple France Travail).

Il y a également l'approche proposée par l'INSEE qui se centre sur les usages : là, l'illectronisme concerne les personnes qui n'utilisent pas Internet ou qui rencontrent des difficultés dans son utilisation.

L'illectronisme est imbriquée avec d'autres problématiques connexes que sont l'illectronisme et l'innumérisme. L'illectronisme touche les compétences liées au langage écrit (lire, écrire, comprendre un texte, rédiger) et l'innumérisme touche les compétences liées aux nombres et au calcul (compter, utiliser les mesures, comprendre des données chiffrées).

Ces deux difficultés peuvent être présentes séparément ou ensemble et concernent souvent les compétences de base utilisées dans la vie quotidienne et professionnelle... et par ricochet lorsque l'on utilise les outils numériques et virtuels.

Que savons-nous de l'illectronisme dans les QPV de la région ?

Hélas, on ne dispose pas de données sur l'illectronisme dans les QPV mais on peut raisonner par déduction car l'illectronisme est fortement lié à l'illectronisme.

D'après l'INSEE (2022), on sait qu'il y a des inégalités d'accès au numérique en raison d'une absence de connexion Internet, d'une absence d'équipement (ordinateur) ou d'un refus volontaire de connexion (déconnexion). Les publics particulièrement concernés sont les personnes âgées, les publics en FLE (français langue étrangère) surreprésentés en QPV et les personnes en situation d'analphabétisme (une personne qui n'a pas appris à lire et à écrire, qui n'est jamais allée à l'école).

On sait aussi qu'en France en 2024, 1 français sur 10 est en grande difficulté avec la lecture, l'écriture ou le calcul, or maîtriser les outils numériques nécessite des compétences de base (lecture, numératie) et une capacité à comprendre les interfaces.

Si on remonte un peu plus loin dans le temps, la crise sanitaire a été un révélateur du sujet dans les QPV, notamment les difficultés pour assurer la continuité éducative à cause de l'absence d'équipement ou de connexion dans de nombreux foyers. On observe aussi une dégradation des compétences de base chez les jeunes : on dispose des résultats des Journées Défense et Citoyenneté alarmant sur des difficultés persistantes en lecture notamment.

On observe ainsi un faisceau de facteurs liés aux QPV : les habitantes et habitants ont davantage de difficultés en lecture et en calcul avec environ 2,6 fois plus de situations d'illectronisme qu'au niveau national. Par déduction, on peut dire qu'il y a un risque accru d'illectronisme pour les habitants et habitantes des QPV. Il manque cependant des études sérieuses pour étayer ces déductions.

Comment lutter contre l'illectronisme sur ces territoires ?

Il y a déjà des actions efficaces qui donnent des exemples inspirants. On peut d'abord agir sur l'accès au matériel pour les jeunes et leurs familles en renforçant l'équipement des ménages, en travaillant avec les bailleurs ou en développant le reconditionnement (par exemple avec Emmaüs Connect).

Il y a aussi un enjeu à développer les accès aux espaces publics numériques. On observe une sous-exploitation de ces lieux de proximité, notamment ceux des centres sociaux et socio-culturels, parce qu'il y a un manque de matériel et/ou un manque d'accompagnement humain. Il faudrait créer de véritables « pools informatiques » équipés avec des ordinateurs performants et des casques. Il faudrait aussi rendre accessibles certaines salles aux familles comme celles des écoles qui sont souvent de très bonne qualité.

Enfin, il ne faut pas hésiter à mobiliser des outils de type EVA (évaluation des compétences numériques) ou d'intégrer des démarches de type DUPLEX (démarche d'apprentissage développé par l'ANLCI afin de permettre l'accès de tous aux compétences numériques).

Globalement, on doit travailler encore plus en synergie entre les agents France Travail, les travailleurs sociaux, le milieu scolaire et les référents familles pour lever les freins à l'usage du numérique... Et là, la politique de la ville peut aider à faire ce maillage !

Contact

Cyril GEORGE
cyril.george@anlci.gouv.fr
07 61 90 47 30



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Habitant du quartier de la Petite-Hollande à Montbéliard, Fawzy SINGH a développé une application utilisant l'intelligence artificielle pour faciliter la recherche de financements. Retour sur une initiative née du terrain et qui a été lauréate du concours « Talents des cités »

Rendre plus facile la recherche de financement

La mise en place d'un projet, de l'idée à l'aboutissement, peut parfois être fastidieuse. Et ce n'est pas tant le projet en lui-même qui peut présenter des difficultés, mais souvent le montage administratif et financier. Fawzy SINGH fait ce constat. Il estime que devoir accorder 40% de temps dans le développement d'un projet à rechercher des financements n'est pas normal : « *La valeur ajoutée des porteurs de projets, c'est de porter leurs projets (de travailler sur le contenu et la finalité) et non pas de chercher des financements, qui ne sont qu'un moyen finalement* ».

La recherche de financement est répétitive et complexe : « *50 onglets ouverts, des infos dans tous les sens* », d'autant plus pour les structures qui ne sont pas pourvues d'ingénierie. Ce jeune, habitant du quartier de la Petite-Hollande à Montbéliard, ne s'est pas découragé pour autant ! Après avoir constaté qu'il n'était pas le seul à partager cette réflexion, l'idée lui est venue de pouvoir accompagner les porteurs de projet dans ce qui peut être vécu comme une étape bloquante. Comment ? En proposant un site Internet, s'appuyant sur une intelligence artificielle.

Un besoin commun à un grand nombre

Lors du confinement en 2020, Fawzy est animateur socioculturel et l'activité dans les structures d'éducation populaire s'arrête brusquement. Pour pallier cela et utiliser ce temps libre imposé, il

s'intéresse par curiosité au codage sur ordinateur, dans un premier temps pour s'occuper et s'acculturer au sujet. Puis, Fawzy se découvre une appétence pour ce domaine et gagne réellement en compétence en s'autoformant.

En 2024, il crée l'association « Milkou ». Elle a pour objet de favoriser l'émancipation.

C'est là que la réflexion autour du financement émerge. Un premier essai se concrétise avec la réalisation du site Internet de l'association et le développement d'un moteur de recherche dédié aux appels à projets. L'idée de Fawzy est alors d'améliorer constamment l'outil : « *Puis, je me suis dit que j'allais y ajouter un plan d'autofinancement. Et pour montrer que les moyens financiers peuvent être complétés par des moyens matériels ou humains, j'ai ajouté la partie partenaires* ».

Au départ, l'outil a été partagé par la bouche-à-oreille, et de plus en plus d'utilisateurs s'y sont intéressés. Ensuite, pour donner plus d'écho et de poids à son outil, Fawzy a participé au concours « Talents des Cités » où il a obtenu le premier prix « Jeune Pousse ».

LOLA

Le site « appelaprojet.fr » est ainsi né. Les utilisateurs retrouvent l'assistante numérique « Lola » pour les accompagner dans leur recherche. La plateforme dispose d'une base de données propre avec plus de 2800 sources.

Les utilisateurs doivent renseigner quelques détails sur le projet à partir d'une série de questions. À la suite de

cette première étape, ils reçoivent :

- trois appels à projets publics ;
- trois appels à projets privés ;
- un plan d'autofinancement ;
- une comparaison avec un projet similaire déjà financé ;
- une liste de partenaires pertinents ;
- des conseils d'approche partenariale et des conseils personnalisés de développement de projet.

Grâce à LOLA, les utilisateurs peuvent disposer d'un plan d'action complet. Deux formules sont disponibles :

- l'offre gratuite qui permet d'accéder à l'analyse personnalisée ;
- l'offre payante qui permet, en plus de l'analyse personnalisée, d'avoir un rendez-vous avec Fawzy.

Dans un souci éthique, Fawzy a fait évoluer son service afin de répondre à trois grandes problématiques liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle : l'empreinte écologique, la sécurisation des données et les inégalités face à l'illectronisme.



Comment les territoires investissent le sujet du numérique ? Focus sur les actions menées à Belfort et à Audincourt dans le quartier des Champs Montants avec la MJC-Centre social Saint-Exupéry.

Les cybercentres : un service de proximité pour tous

Il y a une vingtaine d'années, la ville de Belfort a souhaité développer l'installation de cybercentres sur l'ensemble de la commune. A l'époque, le numérique commençait son ascension avec les ordinateurs notamment. Son utilisation était plutôt réservée à un milieu professionnel et tendait doucement à un usage plus personnel. Dans ce cadre, la collectivité a eu la volonté d'amener ce service complémentaire à la population afin de faciliter l'accès et son utilisation. Le numérique a continué son développement et fait partie intégrante du quotidien. Les demandes ont désormais évolué notamment avec la dématérialisation accrue des démarches administratives.

Chaque quartier de Belfort est pourvu d'un cybercentre. Ce dernier est rattaché à une maison de quartier ou un centre socioculturel. Ces espaces d'accueil multimédia sont équipés en matériels informatiques où une personne dédiée, que l'on nomme cybermédiateur, est disponible pour recevoir le public. Les cybermédiateurs sont employés par la ville de Belfort afin de proposer un service de proximité et facilement accessible à toutes et tous.

Un accompagnement sous différentes formes

Les services proposés ne prétendent pas à dispenser une formation qualifiante mais sont pensés davantage comme un accompagnement et un soutien. Ils peuvent alors prendre différentes formes :

- découverte et prise en mains des outils : en suivi individuel ou sous forme d'ateliers, l'objectif est de permettre aux usagers d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences de base sur ordinateurs, sites Internet ou applications ;
- accès aux droits : accompagnement

des publics dans leurs démarches administratives avec la volonté de ne pas faire à leur place mais plutôt d'expliquer et de les rendre autonome ;

- sensibilisation au numérique : des temps thématiques sont proposés auprès de publics scolaires, de parents, etc. Ces actions sont formalisées notamment avec un enjeu de prévention par exemple sur des problématiques d'addictions et les vigilances nécessaires à observer.

Ces espaces participent à limiter la fracture numérique, enjeu d'actualité, et à rendre possible une inclusivité des outils. Dans les quartiers prioritaires de la ville, ceci est particulièrement prégnant, où les publics sont plus fragiles ayant le besoin d'une levée des barrières d'accès leurs droits. Ici, l'appui se fera davantage pour des démarches administratives.

Une semaine dédiée au numérique

En parallèle des cybercentres, la ville de Belfort organise depuis maintenant dix ans la semaine du numérique. Cet événement a vocation à promouvoir l'inclusion numérique en valorisant des initiatives locales. Pour la dixième édition ayant eu lieu du 20 au 24 avril, le thème choisi était l'intelligence artificielle. L'idée était de sensibiliser à ce sujet particulièrement d'actualité en expliquant ses avantages et ses inconvénients.

Afin de toucher les élèves, cet événement a évolué et trouvé sa place hors période de vacances scolaires, ce qui a été une vraie réussite, puisque 200 enfants de classes élémentaires ont été accueillis durant les divers temps d'information sur le fonctionnement de l'IA et d'échanges sur les mises en garde liées à son utilisation, etc.

Zoom à Audincourt : une MJC impliquée dans le numérique

La MJC Centre Social Saint-Exupéry, dans le quartier des Champs Montants

à Audincourt, s'intéresse également à la question du numérique. Cela passe tout d'abord par l'accompagnement auprès des publics de la structure, où en 2025, plus de 4 000 démarches d'accès aux droits (démarche administrative, impôts, CAF, etc.) ont été réalisées. La MJC a également le souhait de mettre en avant plusieurs approches afin de lutter contre la fracture numérique, : par de l'accompagnement individuel et de la formation collective, l'objectif est de rendre les habitants et habitantes plus autonomes. Soutenu par l'ANCT, elle a ainsi proposé une formation avec l'appui de Saint-Vit Informatique (une association spécialisée). Cette formation a aussi été suivie par leur salariée Lila BENSADI en contrat adulte-relais avec le projet de devenir médiatrice numérique dans la structure.



Plus spécifiquement auprès de la jeunesse, la MJC est labellisée « Infos jeunes Audincourt », et dans ce cadre elle propose le service « IJ box ». C'est une plateforme où le jeune peut découvrir une série de métiers, avec un animateur dédié qui l'accompagne dans sa recherche. L'idée est que le jeune puisse être dans un espace de confiance afin de structurer son projet. La MJC l'oriente ensuite vers les structures compétentes, comme la mission locale, pour davantage affiner sa demande et si possible concrétiser son projet.

Entretien réalisé avec Marie-Hélène IVOL, adjointe au maire de Belfort et Aurélie VRIGNAUD KAKUDJI, directrice de la MJC Centre social Saint-Exupéry.

Les Promeneurs du Net : créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir. Une présence éducative renouvelée au cœur des usages numériques des jeunes.

Une idée qui vient d'ailleurs et qui a su se frayer un chemin en Bourgogne-Franche-Comté

« 80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour¹ ». Dans ce contexte, une question se pose assez simplement aux professionnels de la jeunesse : comment rester en lien avec les jeunes si une partie de la relation se joue désormais en ligne ? Le réseau « Promeneurs du Net » (PdN) apporte une réponse à cette question.

Née en Suède dans les années 2000, cette démarche est introduite en France en 2012 avant d'être généralisée en 2017 par la Caisse nationale des allocations familiales. La Bourgogne-Franche-Comté (BFC) totalise 141² PdN sur l'ensemble de ses huit départements ; parmi eux, plus ou moins 61 travaillent pour les QPV, où les enjeux d'accès aux droits, d'isolement et de non-recours sont particulièrement prégnants. La Nièvre est le département qui en compte le plus, 52, soit un peu plus du tiers.

Être présent là où les jeunes sont, dans le respect d'une charte déontologique

Le principe repose sur une « présence éducative en ligne » : des professionnels de la jeunesse (animateurs, éducateurs, travailleurs sociaux, conseillers en insertion, etc.) prolongent leurs missions sur les réseaux sociaux. Ils y passent trois heures/semaine minimum. Identifiés nominativement, mandatés par leurs structures et inscrits dans un cadre conventionné, ils interviennent « à visage découvert » dans le respect d'une

charte nationale. Cette posture favorise une relation fondée sur la confiance, la proximité et l'écoute.



Les PdN assurent une veille sur les réseaux sociaux pour informer les jeunes sur les ressources du territoire et les thématiques qui les concernent (emploi, santé, citoyenneté, etc.), engager des échanges individuels ou collectifs, et accompagner leurs initiatives. Ces interactions, souvent informelles, peuvent constituer une première étape vers un accompagnement plus structuré. C'est « une "version Internet" d'une partie de notre quotidien (...). Actuellement la plus grande partie de nos sollicitations se fait en face à face (rencontres physiques). En devenant Promeneurs du Net nous allons étendre géographiquement nos compétences au service des jeunes... nous utilisons quotidiennement les outils numériques tels que Facebook, Twitter, Instagram et autres sites Internet³ ».

Des pratiques professionnelles adaptées aux usages des jeunes

Le dispositif prolonge ainsi la logique d'« aller-vers », centrale dans le travail social, en l'adaptant aux usages numériques. En BFC, comme ailleurs, cela suppose également une connaissance fine des contextes locaux et des réalités

sociales des jeunes, notamment en QPV, afin d'instaurer une relation éducative pertinente et non disqualifiante⁴. Le travail en réseau, les temps de formation et d'analyse de pratiques organisés à l'échelle régionale ou départementale constituent à cet égard des appuis essentiels.

À la croisée des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux, les PdN contribuent à renouveler les formes de médiation et d'accompagnement, en particulier dans les espaces où le lien aux institutions demeure fragile. Pour les trouver sur les réseaux sociaux, il suffit de taper « promeneurs du net » avec le chiffre du département concerné.

Contact

Les promeneurs du Net
<https://www.promeneursdunet.fr/>



1 - <https://www.promeneursdunet.fr/projet>

2 - <https://www.promeneursdunet.fr/annuaire-des-promeneurs>

3 - Propos de Tony Hypolitto, Directeur adjoint, Réseau Info Jeunes de la Haute-Saône tirés de <https://www.promeneursdunet.fr/departements/haute-saone>

4 - Anaïs Vincent et al ., « L'accompagnement social et scolaire à l'ère du numérique, les mutations de l'intervention sociale à l'ère du numérique », travail de recherche en adéquation avec des enjeux d'un contexte professionnel, réalisé par des étudiants de l'IUT Nord Franche-Comté

Trajectoire Ressources croise son regard avec celui de Cécile PETITGAND, fondatrice de Data Lama (Québec) et autrice d'« Agir sans subir dans un monde connecté : pour une éducation populaire à l'intelligence artificielle » (2025). Chercheuse de formation, elle développe depuis plusieurs années des démarches de formation à l'IA ancrées dans les principes de l'éducation populaire. Elle livre ici son regard sur la fracture numérique à l'ère de l'IA et sur les conditions d'une émancipation numérique réelle.

La littératie : au-delà de l'accès, la capacité d'agir

Quand on parle de fracture numérique, nous pensons encore trop souvent à l'accès. Avoir ou ne pas avoir Internet, un téléphone, une connexion suffisante. C'est une réalité bien sûr, certains territoires au Canada, par exemple, ne peuvent toujours pas envoyer un fichier médical à distance : « *C'est comme envoyer un scan à un spécialiste qui serait dans le sud, à Montréal, c'est impossible, donc ils envoient le patient par avion. Vous voyez, ça, c'est l'inégalité numérique, ça crée des coûts comme 15 000\$ supplémentaires juste parce qu'il n'y a pas l'infrastructure* ». Mais ce n'est plus là que se joue l'essentiel de la fracture aujourd'hui. Ce qui est en jeu, pour Cécile PETITGAND, c'est la littératie numérique : la capacité non seulement à utiliser les technologies, mais à en comprendre les logiques, les dangers et les bénéfices. Savoir distinguer une source fiable, comprendre ce qu'on partage avec une application et lorsqu'on lui pose une question, reconnaître qu'un hypertrucage (deepfake) peut tromper. C'est ça la littératie et c'est infiniment plus difficile à enseigner que le simple usage d'une technologie.

La fracture numérique

La littératie est indispensable concernant l'intelligence artificielle (IA). L'IA n'amoindrit pas les inégalités numériques, elle les redouble, selon le capital que chacun apporte dans l'interaction : « *Pour être un peu bourdieusienne, (...) Il y a des travailleurs juniors, quand ils vont utiliser l'IA, ça va leur permettre d'arriver à un niveau de compétence qu'ils n'auraient pas atteint avant quelques années (...) Mais ce n'est pas vraiment l'usage de l'IA qui est donné à tout le monde.* » Il y a, pour certains, un risque de dette cognitive : c'est-à-dire

que plus nous déléguons à l'IA, moins nous développons nos propres capacités. C'est un appauvrissement silencieux, difficile à mesurer, mais que les enseignants observent déjà. Et ce n'est pas seulement une question d'usage actif. Nous sommes aussi des utilisateurs passifs de l'IA : les algorithmes qui trient les CV, allouent les aides sociales ou recommandent des contenus, agissent sur nous sans qu'on le sache. Des scandales documentés, comme l'algorithme Compass aux États-Unis ou les outils de reconnaissance faciale de la police londonienne, ont montré que ces systèmes reproduisent, voire amplifient, les discriminations historiques contre les populations les plus vulnérables.

L'IA comme fait social total

L'IA s'impose donc à nous. Elle s'inscrit ainsi dans ce concept de fait social total forgé par Marcel MAUSS, en tant que phénomène qui engage simultanément toutes les dimensions de la vie collective : économique, juridique, symbolique, relationnelle. Rien n'en est séparable, le tout ne peut être compris qu'en regardant comment ces dimensions s'articulent les unes aux autres : « *L'IA agit sur nous, pas par personnalisation ou anthropomorphisation, ce n'est pas une espèce de bête qui est hors de notre contrôle et qui va nous contrôler (...). Les sociologues parlent d'objet agissant, il vient en fait changer nos points de vue, nos pensées, la manière de se comporter, l'IA fait la même chose. C'est pour ça qu'il faut l'analyser comme fait social total. Et là, je prends plusieurs dimensions : la dimension juridique, la dimension neuroscientifique, etc.* »

L'éducation populaire : partir des gens, pas des outils

La littératie semble donc utile pour comprendre ce fait social total et agir

de manière éclairée. Mais comment la transmettre ? L'auteure prend appui sur les travaux de Paulo FREIRE, qui oppose les notions d'éducation bancaire et d'éducation populaire. L'éducation bancaire, c'est le modèle où un sachant déverse des savoirs auprès d'apprenants supposés vides. L'éducation populaire, quant à elle, affirme au contraire que chacun a ses savoirs, et que c'est de l'échange entre ces savoirs que naît une compréhension réelle. P. FREIRE a ainsi mené une démarche d'alphabétisation avec des paysans brésiliens en s'appuyant sur des scènes de leur vie, plutôt que sur un support pédagogique antérieurement construit. « *Et comment on l'applique à l'IA ? Il faut partir de l'univers de sens numérique des personnes pour parler de l'éducation. Ça veut dire que plutôt que de dire : "l'IA, ça vous fait ça", c'est "à votre avis, est-ce qu'il y a des algorithmes dans votre vie ?* ». Quand un éditeur s'inquiète qu'une couverture de livre ait été générée par une IA, l'idée n'est pas de corriger sa peur, il faut la traduire : propriété intellectuelle, droits d'auteur, entraînement sur des œuvres humaines. La peur devient une porte d'entrée vers une réflexion éthique.

Former les formateurs, dans la durée

Pour que cette démarche soit réellement émancipatrice, il faut du temps et des formateurs formés, non des experts en sciences des données, mais des animateurs capables de tenir un espace de dialogue, de ne pas être désarçonnés par les questions du public, de partir des préoccupations concrètes des personnes. Le matériel pédagogique existe déjà : jeux de plateau, ateliers, bandes dessinées : « *il faut le mettre à l'échelle sur une région. Mais pour ça, il faut du soutien institutionnel. S'il n'y a pas un financement qui vient de l'État, ça ne peut pas fonctionner (...). Donc il vous faut une espèce de manne d'une certaine façon, désintéressée, qui ne*

vienne pas intervenir sur le contenu ou sur la méthodologie. ».

Le regard de Trajectoire Ressources

Ce que Cécile PETITGAND décrit depuis le Québec fait écho à ce que Trajectoire Ressources observe dans les quartiers prioritaires de Bourgogne-Franche-Comté. La fracture numérique n'y est pas seulement celle des habitants : elle traverse aussi les professionnels qui les accompagnent. Travailleurs sociaux, animateurs ou agents de médiation, ces acteurs de première ligne se trouvent eux-mêmes dans une situation d'hétérogénéité forte face au numérique, à l'IA et à l'IA générative. Certains en ont une maîtrise avancée, d'autres en sont très éloignés. Dès lors, comment accompagner des habitants vers une meilleure littératie numérique quand les professionnels qui interviennent auprès

d'eux n'ont pas eux-mêmes les repères pour le faire ?

C'est là que l'approche défendue dans cet entretien prend tout son sens pour notre territoire. Former les formateurs, non pas en faire des experts techniques, mais les armer pour partir de l'univers de sens des personnes qu'ils accompagnent, c'est précisément ce que l'éducation populaire permet. Dans les QPV, où la défiance envers les institutions et les expériences de non-recours aux droits numériques sont bien documentées, cette posture est une direction à travailler collectivement, entre professionnels, entre structures, sur le long terme. L'émancipation numérique ne se décrète pas, elle s'expérimente, dans la relation, à partir du réel des gens.



ACTUALITÉS

Face à une fracture numérique qui menace de s'accroître avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA), Trajectoire Ressources organise une journée régionale le 11 juin 2026.

Une journée pour penser l'IA en politique de la ville

Depuis plusieurs années, la fracture numérique s'est imposée comme un enjeu structurel pour les quartiers prioritaires. L'essor de l'intelligence artificielle pose aujourd'hui une question inédite : ces nouveaux outils vont-ils réduire les inégalités existantes, ou au contraire les aggraver ? C'est à partir de ce questionnement que Trajectoire Ressources a construit la journée régionale du 11 juin 2026, à destination des acteurs de la politique de la ville de Bourgogne-Franche-Comté.

Sensibiliser à ce sujet d'actualité

En février 2026, Trajectoire Ressources a réuni des acteurs du territoire de Pays Montbéliard Agglomération pour un premier temps d'échange collectif sur l'IA et la politique de la ville. Cet entretien a mis en évidence des niveaux

de maîtrise très hétérogènes entre professionnels, une absence de cadre partagé d'utilisation, et des freins éthiques identifiés comme obstacles majeurs à la mobilisation de ces outils.

C'est directement à partir de ces constats que la journée du 11 juin a été élaborée. Elle s'inscrit dans le prolongement de cette démarche exploratoire et constitue une étape, non une conclusion, dans une réflexion collective encore à construire. Elle ne vise pas à qualifier les participants, à dispenser une formation certifiante ni à lancer un chantier opérationnel sur l'intelligence artificielle. Son ambition est de créer un espace commun de compréhension et de discussion, à partir des besoins et des questions identifiés

La matinée a été consacrée à la sensibilisation technique : comprendre ce que sont les outils d'IA disponibles, identifier leurs biais algorithmiques, et ouvrir un espace de discussion sur les

enjeux éthiques qu'ils soulèvent (impact écologique, légitimité professionnelle, acceptabilité sociale). L'après-midi s'est quant à lui consacré à la rencontre entre la technique et la politique de la ville : comment mobiliser concrètement ces outils sur des sujets propres à nos territoires, et quelle place l'IA pourrait-elle occuper dans les contrats de ville ?



► ENQUÊTE TIC-MÉNAGES 2025 DE L'INSEE

L'enquête annuelle auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (TIC-ménages) permet de décrire l'équipement et les usages des ménages dans le domaine du numérique (informatique, Internet fixe et mobile, téléphone fixe et mobile). Cette enquête permet également de calculer l'indicateur européen de compétences numériques utilisé dans cette étude. Elle est collectée chaque année de mars à juin.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8739245#onglet-3>

► QUELLE PLACE POUR LA MÉDIATION NUMÉRIQUE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES APRÈS 2023 ?

Compte rendu et préconisations partagées à partir d'un atelier contributif mené dans le cadre de la 5^{ème} édition de Numérique en Commun(s).

https://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=6456

► LES PRATIQUES NUMÉRIQUES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : INÉGALITÉS ET OPPORTUNITÉS

Coup sur coup, plusieurs études et enquêtes ont entrepris de cerner les pratiques numériques des habitants de ces quartiers. Le présent dossier se propose de revenir plus en détail sur ces études et enquêtes afin de dessiner une vision d'ensemble du sujet.

<https://labo.societenumerique.gouv.fr/fr/articles/dossier-les-pratiques-num%C3%A9riques-dans-les-quartiers-prioritaires-in%C3%A9galit%C3%A9s-et-opportunit%C3%A9s/#>

► RAPPORT ONPV 2020 — COMPRENDRE : VULNÉRABILITÉS ET RESSOURCES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Six études ont été réalisées afin de répondre à plusieurs questions posées dans le contexte de crise liée à la Covid-19 : quel est le profil des habitants des QPV de la France métropolitaine et d'Antilles-Guyane ? Les résidents des QPV sont-ils plus exposés à la Covid-19 en raison de leurs conditions de vie et des métiers qu'ils exercent ? Disposent-ils d'un accès au numérique pour effectuer les tâches du quotidien ? Quelles sont les ressources mobilisées par ces habitants pour faire face aux difficultés ? La seconde partie du rapport est constituée de courtes analyses sous forme de vingt-quatre fiches synthétiques.

https://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-rapport-2020c.original.pdf

► METTRE LES TECHNOLOGIES À « LEUR JUSTE PLACE » ?

La démocratisation d'Internet a suscité des espoirs de « démocratie numérique », vers un renouvellement des formes de l'action publique et de l'expression citoyenne grâce aux technologies numériques. Toutefois, il est difficile de mesurer l'impact réel de ces transformations sans exagérer ou minimiser leur rôle : comment mettre le numérique « à sa juste place » ?

MABI, C. (2024). Mettre les technologies à « leur juste place » ? RESET. Recherches en sciences sociales sur Internet, (13). <https://doi.org/10.4000/12cmz>

► ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS : LES LIMITES DE LA DÉMATÉRIALISATION

Le rapport de la mission d'information du Sénat sur l'accès aux services publics alerte sur les conséquences

de leur dématérialisation. Il fait état des difficultés rencontrées par les administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne. Les rapporteurs formulent plusieurs recommandations pour remédier aux contraintes résultant de la dématérialisation des services publics, qui est devenue une norme.

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/300177-acces-aux-services-publics-les-limites-de-la-dematerialisation>

► PRINCIPE DU PASSAGE DE L'ANALOGIQUE AU NUMÉRIQUE

Cet article présente les différentes étapes de la numérisation, notamment l'influence des paramètres de la conversion tels que la fréquence d'échantillonnage et le pas de quantification.

<https://culturesciencesphysique.ens-lyon.fr/ressource/principe-numerisation.xml>

► INÉGALITÉS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Alerte auprès du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications sur le déploiement de la fibre optique.

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220902543.html>